

RÈGLEMENT 3 PROCÉDURE D'ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE RÉGIONALE DU QUÉBEC ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

Appel de candidatures Région du Québec

**Voici l'appel de candidatures officiel pour pourvoir la vice-présidence exécutive régionale (VPER) et sa suppléance pour la région du Québec.
Les élections à ces postes auront lieu au Congrès virtuel triennal de l'AFPC-Québec, le 20 juin 2021.**

Un formulaire de candidature se trouve en annexe pour chacun de ces postes.

À la suite d'une décision prise par les déléguées et délégués au Congrès national triennal de 2003 de l'AFPC, les vice-présidences exécutives régionales et leur suppléance seront élues dans les régions, au cours de leur congrès régional respectif. Les membres en règle de l'AFPC dans la région du Québec peuvent poser leur candidature à ces deux postes.

À titre de coordonnateur régional, j'ai la responsabilité de lancer l'appel de candidatures, de recevoir les candidatures avant le congrès régional et de travailler avec le Comité des candidatures au Congrès.

Voici comment nous procéderons et ce que vous devez faire pour vous porter candidate ou candidat à une charge électorale.

Procédure de mise en candidature

Un Comité des candidatures sera nommé par le Conseil québécois et soumis au vote de ratification des membres au Congrès. La présidence du Comité des candidatures, un membre du CEA ou un ancien membre du CEA sera nommé par le Conseil québécois et sera responsable de la conduite des élections des postes de VPER et de VPER suppléante ou suppléant.

En prévision du Congrès, j'ai la responsabilité, en qualité de coordonnateur régional, de faciliter le processus de mise en candidature. Je dois également m'assurer que les candidatures sont déposées par écrit auprès du Comité des candidatures, signées par la personne qui propose une candidature et celle qui l'appuie, chacune d'entre elles devant être déléguée accréditée au Congrès triennal de l'AFPC-Québec.

Admissibilité

Les candidates et les candidats ne doivent pas nécessairement être personnes déléguées au Congrès, mais doivent être membres en règle et vivre ou travailler dans la région du Québec. Cependant, la personne qui propose une candidature et celle qui l'appuie doivent être déléguées au Congrès triennal de l'AFPC-Québec.

Présentation du formulaire de candidature

Vous trouverez, ci-joint, un formulaire de candidature pour la vice-présidence exécutive régionale et sa suppléance.

Les candidates et candidats qui ne participeront pas au Congrès triennal de l'AFPC-Québec doivent me remettre un formulaire de candidature avant le début du Congrès.

Les candidates et candidats qui participeront au Congrès triennal de l'AFPC-Québec peuvent me remettre un formulaire de candidature avant le début du Congrès, ou encore remettre le formulaire au Comité des candidatures au Congrès. La mise en candidature peut aussi se faire sur place, pendant le Congrès.

Processus d'élection

Comme la nouvelle procédure d'élection des VPER et de leur suppléance a été adoptée lors du Congrès national triennal de 2003 de l'AFPC, elle a donc été mise en place lors du Cinquième Congrès triennal de l'AFPC-Québec tenu en mai 2005 et les présents Règlements ont été modifiés en conséquence suite à ce congrès.

Renseignements additionnels

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du Congrès triennal de l'AFPC-Québec, veuillez consulter notre site Web. Si vous avez des questions au sujet du processus de mise en candidature précité, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

En toute solidarité,

Signature



Coordonnateur régional
Région du Québec

c. c. Présidence nationale de l'AFPC

**Formulaire de candidature
Vice-présidence exécutive régionale**

RÉGION DU QUÉBEC

Nom de la candidate / du candidat :

Personne qui accepte la nomination :

(signature)

Section locale :

Élément :

Numéro de membre :

Personne qui propose la candidate / le candidat* :

(signature)

Personne qui appuie la candidate / le candidat proposé* :

(signature)

***Doit être déléguée ou délégué au Congrès!**

**Formulaire de candidature
Vice-présidence exécutive régionale suppléante**

RÉGION DU QUÉBEC

Nom de la candidate / du candidat :

Personne qui accepte la nomination :

(signature)

Section locale :

Élément :

Numéro de membre :

Personne qui propose la candidate / le candidat* :

(signature)

Personne qui appuie la candidate / le candidat proposé* :

(signature)

*Doit être déléguée ou délégué au Congrès